Conditions Générales de Vente Les Cheminées Glam,

25/02/2025

Siret : 798 804 886 00025
Capital social : 5 000 €
TVA : FR85798804886
leschemineesglam@gmail.com
N° RCS : B798 804 886
Tel : 03.89.23.53.88
Représentant légal : Guillaume Lustenberger
Adresse : 8a rue Denis Papin - 68000 COLMAR

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION
Notre entreprise Les Cheminées Glam est spécialisée dans la vente de systèmes de chauffage écologiques.

Toute commande auprès de notre entreprise implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux/services à réaliser. Ces conditions pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au client est celle en vigueur à la date de passation de la commande.signature du bon de commande. Le contrat est soumis au droit français.

Article 2- DROIT DE RETRACTATION
Le client particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat uniquement lorsque ce dernier est conclu hors établissement du professionnel, en présence simultanée des deux parties, et qu'il est signé immédiatement après remise au client. Le client peut exercer ce droit en renvoyant le formulaire de rétractation joint au devis, en conservant la preuve de la date d'exercice de ce droit. En revanche, le droit de rétractation ne peut être exercé pour plusieurs cas énoncés à l'article L221-28 et L224-59 du Code de la consommation.

Tout d'abord, avant la conclusion de tout contrat entre un consommateur et un professionnel, à l'occasion d'une foire, d'un salon ou de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du Code de commerce, le professionnel informe le consommateur qu'il ne dispose pas d'un délai de rétractation. De plus, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, et, si le contrat soumet le consommateur a une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisées ;

6° De fourniture de biens qui après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui , dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

De plus, conformément à l'article L221-23 du Code de la consommation, le consommateur devra supporter les coûts directs de renvoi des biens. Néanmoins, pour les contrats conclus hors établissement, lorsque les biens sont livrés au domicile du consommateur au moment de la conclusion du contrat, le professionnel récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature.

Article 3 - PRODUITS/SERVICES PROPOSES
Les Cheminées Glam ont pour spécialité la vente et l'installation de poêles à bois, à granulés et de cheminées scandinaves.

Nous disposons d'une large gamme de produits à savoir cheminées contemporaines, cheminées à granulés, cheminées à gaz, inserts, poêles à gaz, poêles à bois, poêles à accumulation, poêles à granulés, poêles à gaz, cuisinières à bois et/ou gaz, conduits de fumée et tubages, habillages foyers, chauffage extérieur, plancha gaz électrique ou bois, et divers accessoires.

Article 4 - DEVIS
Préalablement à toute vente ou installation de nos produits, notre entreprise établira un devis en fonction des informations réceptionnées lors d'une visite technique. Le devis d'une durée de validité de 30 jours sera transmis par mail au client avec les conditions générales de vente de l'entreprise. Le client doit accepter le devis et les présentes conditions générales de vente, par retour de mail avant toute commande ou intervention de notre entreprise.

De plus, un versement d'acompte de 35% du devis doit être réalisé avant toute commande ou intervention de notre part. Toutes les informations liées au paiement sont indiquées sur chaque devis.

Si au cours de la prestation, il apparaît que cette dernière sera différente de ce qui a été prévu initialement dans le devis, l'entreprise devra en informer le client et lui transmettra un avenant au devis en cours et obtenir son accord par écrit, avant toute intervention supplémentaire.

Article 5 - DELAI D'INTERVENTION ET LIVRAISON
Nos délais d'intervention sont annoncés dans les devis. Ces délais ne peuvent être respectés en cas de force majeure et cas fortuits. Sont considérés comme des cas de force majeure et cas fortuits, les évènements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir et qu'elles ne pouvaient raisonnement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre entreprise de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : la maladie, guerre, crise sanitaire, grève, inondations, intempéries, incendies...

Article 6 - RECOURS A UN PRÊT - PRIME RENOV OU AUTRE DISPOSITIF
Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux ou achat, il en informe l'entreprise au moment de la réalisation du devis. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

Quel que soit le dispositif, comme Prime Renov, le client fera son affaire de toute déclaration fiscale visant à obtenir une réduction ou un crédit d'impôt le cas échéant.

Article 7 - PRIX ET TVA
Les tarifs applicables seront fournis au client sur le devis, ils seront mentionnés par quantité unitaire, en HT puis en TTC.

La facture est payable comptant pour les clients particuliers et les professionnels.

Le règlement est fait par chèque bancaire à l'ordre de « Les Cheminées Glam », par virement bancaire, espèce (dans la limite de 1 000 €) ou en carte bancaire si un équipement est disponible.

Le montant de la TVA peut varier en fonction du taux en vigueur au moment de la facturation. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

Article 8 - RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYES
Le contrat sera suspendu en cas de non-versement des sommes dues par le client jusqu'à l'exécution de son obligation.

L'entreprise se réserve la propriété des fournitures non incorporées au bâti jusqu'au paiement complet des sommes dues par le client. Toutefois, si le bien est incorporé dans un autre bien, il peut être revendiqué si la récupération peut être effectuée sans dommage, notamment par un simple démontage, tant pour le bien revendiqué que pour le bien où il est incorporé. Ces dispositions ne font pas obstacle à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou d'extériorisation des biens ou des dommages dont il serait la cause.

Le non-règlement total ou partiel de la facture à la date convenue entraîne la perception de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, d'une clause pénale de 15% des sommes dues et de plein droit pour les professionnels d'une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros minimum (loi LME-Article L441-6 du Code de commerce et Décret 2012-1115 du 02/10/12.

Article 9- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE
Les parties s'engagent à maintenir confidentielle toute information déclarée comme telle par l'une des parties et échangée dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Elles s'engagent à prendre les mesures nécessaires à l'égard de leur personnel, de leurs sous-traitants, fournisseurs ou toute autre personne pour assurer sous leur responsabilité, cette confidentialité.

Article 10 - OBLIGATIONS RECIPROQUES

A) Obligations de l'entreprise à l'égard du client

Les Cheminées Glam s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art en vigueur, et appliquer les tarifs indiqués puis validés par les clients sur le devis.
L'entreprise refusera d'utiliser les matériaux ou produits fournis par le client.
Notre entreprise ne saurait être tenue responsable pour toute inexécution des services lorsque la cause de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence française.

B) Obligations du client à l'égard de l'entreprise

Le client doit payer le prix de la prestation convenue, selon les modalités indiquées sur chaque devis et facture.
Le client doit collaborer avec notre entreprise, lui laisser accès au chantier, échanger avec l'entreprise afin que la relation commerciale et les prestations convenues se passent au mieux. Enfin, le client s'engage également à réceptionner les travaux effectués et compléter, signer le PV de réception de travaux.

Article 11 - ASSURANCE ET GARANTIES
L'entreprise est couverte de toutes ses obligations et responsabilités au regard des dispositions des articles 1792,1792-2 et 1792-3 du Code civil et possède à cet effet toutes les attestations d'assurances y afférentes.
Assurance : 0000006243914004 Diot Rhône Alpes (RCD).

Article 12 - LITIGE
En cas de litige lié au contrat de vente ou de prestation de service entre le professionnel et le client (consommateur personne physique), la partie demanderesse procédera dans un premier temps au règlement à l'amiable du litige, en interne.
Suite à sa première demande amiable, le client qui n'a pas obtenu satisfaction peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à Jean-Paul Jakubowski, 49 rue de Ponthieu 75008 Paris, ou au 01.89.47.00.14 ou par mail à cm2c@cm2c.net.
Tous les litiges persistants auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.
En cas de litige avec un professionnel, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Mulhouse.

Article 13 - RGPD
Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise Les Cheminées Glam et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés/services et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux/services.
Le responsable du traitement des données est l'entreprise Les Cheminées Glam, Madame Marina Lustenberger, au 03.89.23.53.88, ou par mail à leschemineesglam@gmail.com , à l'adresse 8a rue Denis Papin 68000 Colmar.
L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à le traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'ils peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionné ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacte la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 14 - ECO - CONTRIBUTION

A compter du 1er janvier 2023, les tarifs de l'entreprise et les prix des devis seront majorés de l'écocontribution qui aura été acquittée sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment conformément à la loi AGEC du 10/02/2021 et de son décret d'application n°2021-1941 du 31/12/2021, selon les barèmes fixés par l'éco-organisme agrée.

Mention manuscrite : « Lu et Approuvé » du client :

Date et signature manuscrite du client :

Bon de rétractation légal 14 jours (article L221-18 à L221-25 du code de la consommation)
Veuillez compléter et renvoyer le formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat
A l'attention de l'entreprise Les Cheminées Glam, 8A rue Denis Papin, 68000 Colmar, leschemineesglam@gmail.com
Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/note (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) /pour la prestation des services (*) ci-dessous :
Commandé le (*) / reçu le (*) :
Nom du (des) consommateur (s) : :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :
(*) Rayez la mention inutile